

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Lyon, le 16 JUIL, 2019

Arrêté n° 2019 - 185

portant inscription au titre des monuments historiques  
de l'église Saint-Hilaire à BREZONS (Cantal)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 1927 portant inscription du chevet de l'église Saint-Hilaire, à Brezons (Cantal),

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 11 avril 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'église de Brezons présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation et que sa silhouette homogène affiche une unité qui milite en faveur d'une protection complète,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église Saint-Hilaire à Brezons (Cantal), située la parcelle n° 324, d'une contenance de 258 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section D et appartenant à la COMMUNE DE BREZONS (SIREN 211 500 269) depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 1<sup>er</sup> juin 1927 susvisé.

**Article 3:** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4:** Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

P.J. : 1 plan

Département  
CANTAL

Commune :  
BREZONS

Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/10/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Eglise Saint-Hilaire*

**Vu pour être annexé  
à l'arrêté n°2019-185  
du 16 JUIL. 2019**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant  
AURILLAC  
3 Place des Carmes 15012  
15012 AURILLAC CEDEX  
tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77  
cdf.aurillac@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

